

A. LANGLOIS

# HARIVANSA

ou

HISTOIRE

DE LA FAMILLE DE HARI



*TOME SECOND*  
(VICHNOUPARVAN)

# 11ème Thème - Lectures 135 à 138

## Rituels (purifications, jeunes, dévotions)

### CENT-TRENTE-CINQUIÈME LECTURE.

#### DÉTAILS SUR LES PURIFICATIONS.

Djanamédjaya dit :

Pieux Brahmane, raconte-moi l'origine des purifications<sup>1</sup> ; car par un effet de la bonté de Dwêpâyana tu connais tout.

Vêsampâyana répondit :

Les cérémonies des purifications, ô noble et saint roi, furent jadis imaginées par Oumâ ; et je vais t'en expliquer les règles. L'heureux Crichna venait d'apporter le Pâridjâta du ciel, et le sage Nârada s'était rendu à Dwâravatî, avant que la guerre se poursuivît entre les dieux et les Asouras par l'ordre de Mahâdéva, guerre d'extermination pour Chatpoura. Le Brahmane Nârada était donc assis près de Crichna, et autour de lui se trouvaient réunies Roukminî, fille de Bhîchmaca, la fille de Djambavân, la brillante Satyabhâmâ, la pieuse fille du roi de Gândhâra et les autres épouses de Crichna, toutes distinguées par leur naissance, leur beauté, leurs vertus, leur piété et leur soumission à leur mari. Roukminî dit à Nârada : « Saint Mouni, vous qui avez autant de savoir que d'éloquence, daignez nous dire quelle fut l'origine des purifications : nous avons le plus grand désir d'apprendre quelles sont les cérémonies, quel est le fruit, quelle est l'époque de ces oeuvres religieuses ; ce sont là des détails que nous attendons de vous ».

Nârada lui répondit : « Pieuse princesse de Vidarbha, écoutez, vous et vos compagnes, les détails que j'ai appris jadis de la bouche de la déesse Oumâ sur les cérémonies dont l'effet est de purifier l'âme. Oumâ venait d'accomplir elle-même ces rites sacrés lorsqu'elle réunit auprès d'elle toutes ses amies. A cette fête parurent Aditi et les autres filles du puissant Dakcha, Satchî, fille de Pouloman et célèbre dans le monde par sa fidélité conjugale, l'heureuse Rohinî, épouse chérie de Soma, et les autres, telles que phâlgounî, Révatî, Satabichâ, et Maghâ<sup>2</sup>. A ces déesses se joignirent Gangâ, Saraswatî, Vennâ<sup>3</sup>, Godâvarî, Vêtaranî<sup>4</sup>,

---

<sup>1</sup> Je rends ainsi le mot पुण्यक, *pounyaca*, qui est un acte religieux, comme le jeûne, la prière, etc., dont l'effet est de purifier et d'accroître les mérites déjà acquis par une piété précédente. Il paraît que la possession du Pâridjâta pouvait dispenser de l'accomplissement de pareils actes de dévotion, parce qu'il était convenu qu'elle en possédait toute la vertu et l'efficacité. Quelques-unes des idées qui vont être développées dans les lectures suivantes se retrouvent en substance dans les lois de Manou, lect. III, V, IX et XI.

<sup>2</sup> Ces quatre noms sont ceux de quatre de ces vingt-sept constellations, appelées *Nakchatras*, et qui sont les épouses du dieu de la lune.

<sup>3</sup> Le texte porte *Vênâ* ou *Vénou*. Voyez lect. XCIV, note 10, et lect. CXVIII, note 46.

<sup>4</sup> Rivière qui sort du Vindhya, ou plutôt du Rikcha et se jette dans le golfe de Bengale près de Cuttack. Wilford dit qu'il y a deux rivières de ce nom, la grande et la petite, et que la grande est dans les Poûranas appelée *Tchitrotpalâ* ; il dit encore que dans son cours supérieur la Vêtaranî est nommée *Cokilâ*, et qu'elle coule par Yâdjapoura (*Jagepour*). Les poètes donnent le nom de *Vêtaranî* à un fleuve des enfers dont les

Gandakî<sup>5</sup> et les autres nymphes des rivières, Lopâmoudrâ<sup>6</sup> et toutes les saintes qui sont les protectrices du monde, les heureuses patronnes des collines<sup>7</sup>, les pieuses filles<sup>8</sup> d'Agni et Swâhâ son épouse, la glorieuse Sâvitri<sup>9</sup>, Riddhi, la bien-aimée de Couvéra, l'épouse du maître de l'onde<sup>10</sup>, celle du roi des Pitris<sup>11</sup>, les épouses des Vasous, la Pudeur (Hrî), la Richesse (Srî), la Fermeté (Dhriti), la Gloire (Kîrtti), l'Espérance (Âsâ), la pieuse Méditation (Médhâ), la Volupté (Prîti), la Sagesse (Mati), la Renommée (Khyâti), la Modestie (Sannati), enfin toutes les nymphes et saintes qui s'intéressent au bonheur des êtres. Quand toutes les cérémonies furent achevées, et que le sacrifice eut été offert, Ambicâ<sup>12</sup> leur donna des montagnes de sésame, de pierres précieuses, et d'autres richesses, des étoffes, des parures magnifiques. Toutes ces belles pénitentes, après avoir reçu ces pieux cadeaux, se mirent à causer ensemble. Les discours de ces femmes, pour lesquelles leurs époux sont de véritables divinités<sup>13</sup>, avaient pour sujet les cérémonies des purifications que leur détaillait Oumâ. C'était l'aimable Gangâ qui par leur conseil l'avait priée de leur donner ces renseignements curieux. La bonne déesse, pour leur faire plaisir, commença son discours devant moi : car j'avais en cette occasion rempli l'office de Brahmane, et j'avais eu ma part des présents de pierreries. Oumâ, s'adressant (spécialement)<sup>14</sup> à la divine Aroundhatî, tint le discours que je vais, ô princesse de Vidarbha, vous répéter, à

---

ondes sont enflammées : il faut le traverser pour arriver à la demeure d'Yama, et on ne peut le faire qu'en se tenant à la queue d'une vache noire qu'on aura donnée à un Brahmane.

- <sup>5</sup> La Gandakî est une rivière qui se jette dans le Gange, à l'est de la Sarayou. C'est surtout de cette rivière que l'on tire la pierre sacrée, appelée *Sâlagrâma*, espèce d'ammonite qu'adorent les Vêchnavas.
- <sup>6</sup> C'est le nom de la femme d'Agastya. Ce saint ayant vu ses ancêtres suspendus par le talon dans une fosse, apprit qu'il ne les délivrerait de ce supplice qu'autant qu'il aurait un fils. Des parties les plus gracieuses des animaux de la forêt il forma une femme, et la confia au roi de Vidarbha, en attendant qu'elle fût nubile. C'était Lopâmoudrâ, que ce prince regarda comme sa fille, et qu'il donna avec peine à Agastya, quand il vint la demander pour épouse.
- <sup>7</sup> J'ai rendu de cette manière le mot गिरिनन्दिनी, *girinandinî*.
- <sup>8</sup> On donne au feu sept flammes ou rayons. Je n'ose assurer que ce soit là ce qu'on appelle ses filles. Voyez lect. CXCIV, note 2.
- <sup>9</sup> Voyez la CXXIIe lecture, note 8.
- <sup>10</sup> Varouna
- <sup>11</sup> Yama.
- <sup>12</sup> Nom d'Oumâ.
- <sup>13</sup> पतिदेवता, *patidêvatâ* ou भर्तृदेवता, *bhartridêvatâ*. Voyez les lois de Manou, lect. V, sl. 154.
- <sup>14</sup> J'ai ajouté ce mot pour rendre compte de l'intervention d'Aroundhatî, à qui Oumâ va adresser son discours : nouvel exemple de l'inconséquence du poète, qui tout à l'heure disait que c'était Gangâ qui avait interrogé Oumâ. Il y a dans la mythologie indienne plusieurs femmes du nom d'Aroundhatî : l'une est fille de Dakcha, et elle épousa Dharma. Voyez tom. I, lect. III. Une autre est fille de Carddama et devint l'épouse du Richi Vasichtha ; elle est citée comme le modèle de l'amour conjugal. On sait que Vasichtha et les six autres Richis ses collègues sont les sept étoiles de la grande ourse. Leurs épouses demeuraient autrefois près d'eux dans le ciel : Agni en devint amoureux, et elles furent sensibles à sa tendresse, à l'exception d'Aroundhatî. Les six Richis outragés chassèrent leurs femmes hors du cercle arctique, et elles devinrent plus tard les Pléiades, qui, suivant les Indiens, ne sont qu'au nombre de six. Vasichtha est l'étoile qui paraît la seconde dans la partie un peu arquée du timon. À côté est une petite étoile que l'on fait passer pour Aroundhatî. L'auteur du Harivansa regarde comme fille de Soma l'Aroundhatî dont il est ici question.

vous et à vos compagnes. J'ai connu tous les détails de ces cérémonies, non-seulement pour les avoir entendu expliquer, mais encore pour les avoir vu pratiquer moi-même ».

## CENT-TRENTE-SIXIÈME LECTURE.

### CÉRÉMONIES DU JEÛNE.

Oumâ dit :

Belle Aroundhatî, la faveur de mon époux m'a donné la science que je possède ; et c'est par un effet de sa bonté que j'ai appris à connaître ces moyens de purification, saints, éternels, que l'oeil de la sagesse peut seul distinguer. Oui, je le répète, c'est la divine prudence de mon époux qui m'a enseigné ces oeuvres que les Pourânas révèlent, mais qui ne sont méritoires que pour la femme constamment attachée à son devoir. Il est bien de faire l'aumône et de jeûner, mais ces actes ne produisent aucun fruit pour les femmes infidèles. Une épouse mauvaise et corrompue, qui trompe son mari, par le fait de son désordre perd le fruit de sa dévotion, et tombe en enfer. Mais celle qui, parfaite en ses actions, considère son époux comme un dieu, ne s'écarte jamais de ses devoirs, et suit la voie d'une femme honnête, celle-là devient l'honneur et le soutien du monde : oui, le monde est conservé<sup>1</sup> par ces femmes modestes dans leur langage, pures dans leurs habitudes, fermes dans la vertu, constantes dans leur piété, et toujours sages dans leurs discours.

Qu'un époux soit malade, déchu ou pauvre, une femme ne doit jamais l'abandonner : c'est là un devoir éternel. L'époux inconsidéré dans ses actions, déchu ou vicieux, est sauvé par sa femme, qui se sauve<sup>2</sup> en même temps que lui.

Il n'est point d'expiation pour l'infidélité d'une épouse : c'est une femme morte<sup>3</sup>. Mais quand elle n'a péché qu'en paroles, il est alors une pénitence que les sages indiquent dans les Pourânas.

Toutes les oeuvres de la femme doivent dépendre de la volonté du mari : mais surtout, si elle désire suivre la bonne voie, qu'elle sache que la véritable mortification est dans la vertu. L'épouse infidèle reste des milliers de calpas<sup>4</sup> avant de redevenir femme, et elle expie sa faute par des milliers de transmigrations dans des êtres inférieurs. Si la malheureuse renaît à l'humanité, c'est pour être la fille d'une Tchandâlâ<sup>5</sup>, et se nourrir de la chair de chien.

Les sages nous apprennent qu'un mari est un dieu pour sa femme : celle qui fait le bonheur de son mari a rempli son devoir et mérite le nom de Satî<sup>6</sup>. Quel que soit le zèle de ces femmes que j'ai dites mortes, le monde n'en reçoit aucun éclat. Mais celles qui par l'effet de leur bonne nature sont toutes en leur mari, qui ne voudraient l'offenser ni en

---

<sup>1</sup> Ces mots veulent dire sans doute que la perpétuité comme la pureté des castes est assurée par la fidélité des épouses.

<sup>2</sup> L'expression sanscrite est तारयति, *târayati*, c'est-à-dire qu'elle le fait passer sain et sauf à travers ce monde jusqu'au bonheur céleste. Il y a dans le Bhagavad-gîtâ, lect. IV, sl. 36, une image semblable : le poète dit que la sagesse dirige l'homme à travers le péché, dont elle lui fait heureusement passer le courant.

<sup>3</sup> Cette condamnation n'est pas portée par les lois de Manou : car elles indiquent, lect. XI, sl. 177, un moyen de purification.

<sup>4</sup> Voyez tom. I, lect. VIII.

<sup>5</sup> Voyez tom. I, lect. XII, note 6.

<sup>6</sup> Ce mot signifie *femme vertueuse* : dans les temps modernes on a donné ce nom à la femme qui se brûle sur le corps de son mari.

actions, ni en pensées, ni en paroles, celles-là peuvent s'attendre à recueillir le fruit de leurs actes religieux. Écoutez donc toutes avec attention ; je vais vous dire quelles sont les règles de purification dont j'ai obtenu la connaissance par le mérite de mes mortifications. L'épouse, après s'être levée le matin et avoir fait ses ablutions, déclarera à son mari le motif de son jeûne (oupavâsa)<sup>7</sup> ou de tout acte religieux (vrataca)<sup>8</sup> qu'elle voudra faire. Elle ira se prosterner devant les pieds de son beau-père et de sa belle-mère, puis, prenant une coupe de cuivre<sup>9</sup> remplie d'eau, avec du cousa et des grains rôtis (akchata)<sup>10</sup>, elle fera une libation sur la corne droite d'une vache. Ensuite recueillant cette eau, elle en offrira à son mari, déjà purifié par ses ablutions et son esprit de pénitence, et s'en versera aussi à elle-même sur la tête. Cette espèce d'ablution est recommandée dans les trois mondes ; elle a lieu avec l'eau de toute espèce d'étang consacré (tîrtha), et elle doit être faite dans tous les jeûnes et autres actes religieux. Cette ablution est commune aux hommes et aux femmes, ô Aroundhatî ; c'est un secret que m'a révélé la bonté de Hara<sup>11</sup>, touché de ma pénitence. On recommande que le lit et le siège de la femme ne soient formés que d'une simple jonchée<sup>12</sup> ; on lui prescrit de laver ses pieds. Les larmes, la colère, les disputes lui font perdre aussitôt une partie des mérites qu'elle devait recueillir d'un jeûne ou d'une autre oeuvre pieuse. Pendant toute la durée de sa pénitence, ses deux vêtements, supérieur et inférieur, seront blancs<sup>13</sup> : sa chaussure sera faite de gazon entrelacé : elle s'abstiendra d'employer les pommades, les cosmétiques, les odeurs et les fleurs. Il lui est interdit de se frotter les dents<sup>14</sup>, de se nettoyer la tête et de se parfumer. Elle ne pourra se purifier qu'avec de la terre<sup>15</sup>, mêlée au jus des fruits du bilwa<sup>16</sup> de l'amrita<sup>17</sup>, et de celui qu'on appelle spécialement srîphala<sup>18</sup>. Elle ne se lavera la tête qu'avec une eau mêlée de terre. On

---

<sup>7</sup> Voyez lect. CXXII, note 3.

<sup>8</sup> Le mot *vrataca* ou *vrata* s'entend de tout acte de dévotion ou de pénitence, volontaire ou imposé, comme jeûne, continence, résolution de s'exposer au froid ou à la chaleur, etc.

<sup>9</sup> L'expression sanscrite est औदुम्बर, *ôdumbara*. Ce mot peut signifier encore fait du bois du figuier *oudoumbara* (*ficus glomerata*).

<sup>10</sup> J'ai traduit littéralement les expressions de M. Wilson au mot अक्षत, *fried grain* ; ces grains se nomment aussi लज्जाः, *lâdjâh*. On appelle *sactou* la farine du grain rôti d'abord et réduit ensuite en poussière.

<sup>11</sup> Nom de Siva, époux d'Oumâ

<sup>12</sup> Ce passage m'a paru fort obscur, et je n'ai rendu que d'une manière incertaine le mot अशल्यविद्ध, *asalyavidhha*. Je suppose que ce mot indique que leur lit ou leur siège ne doit pas être formé de roseaux entrelacés en nattes, mais d'une simple jonchée d'herbes étendues sur le sol.

<sup>13</sup> Voyez lect. CXXIII.

<sup>14</sup> L'instrument qui sert pour cette opération est un petit bâton de bois tendre appelé ici दन्तकाष्ठ, *dantakâchtha* et ailleurs *dantadhâvana*.

<sup>15</sup> L'auteur ne dit pas quelle est cette espèce de terre ou d'argile. Il en est une qui est odorante et qui sert à la toilette : on l'appelle pour cette raison *mrîtâlaca*, et elle vient du pays de Sourâchtra, aujourd'hui Surate.

<sup>16</sup> Voyez lect. CXXXI, note 1.

<sup>17</sup> Voyez tom. I, lect. XX, note 22.

<sup>18</sup> Le dictionnaire de M. Wilson confond ce fruit avec celui du *bilwa* : le poète les distingue ici.

lui défend expressément tous ces soins recherchés<sup>19</sup> que la coquetterie conseille pour la tête, les pieds et le corps. Elle ne doit pas monter sur un char traîné par des boeufs, des chameaux ou des ânes. Elle ne se baignera pas nue, ô fille de Soma ; elle peut choisir pour son bain ou l'eau courante d'une rivière, ou l'onde d'un beau lac, et d'un étang formé par les pluies. Si ces eaux lui manquent, qu'elle fasse son ablution avec de l'eau contenue dans une jarre (ghata, coumbha), qui, suivant les antiques prescriptions, doit être neuve. Mais surtout l'ablution de tête, faite comme je viens de le dire, porte des fruits certains de pénitence.

## CENT-TRENTE-SEPTIÈME LECTURE.

### DERNIER JOUR DU JEÛNE.

Oumâ dit :

L'épouse qui regarde son mari comme un dieu doit accomplir toutes ces cérémonies pendant un ou six mois, ou un an. Vers la fin de sa pénitence, comme par exemple au onzième mois, elle réunira des femmes vertueuses : c'est encore là une des pratiques que j'ai appris à connaître par suite de mes mortifications. La pénitente, qui n'a vécu que de végétaux<sup>1</sup>, fera à ces femmes l'oblation de l'eau, et pour les payer de leur peine, leur présentera un cadeau conforme au temps et au lieu. Quand viendra le neuvième jour de la moitié blanche<sup>2</sup> du mois, sa pénitence sera complète, et elle mettra un terme à ses privations. Mais toutefois de même qu'elle aura commencé par un jeûne d'un jour et d'une nuit (ahorâtra), elle finira aussi par la même cérémonie.

A cette époque elle réclamera pour elle-même et pour son mari le service du rasoir<sup>3</sup> : elle se baignera et pourra se parfumer<sup>4</sup>. Comme au jour de son mariage, il lui sera permis de se purifier, de se parer, de se couvrir de guirlandes. En répandant sur elle l'eau de la jarre, après avoir adoré les pieds de son mari, elle dira de vive voix ou mentalement ce mantra : Tel est le mantra que l'on conseille. Mais il en est encore d'autres ; voici ceux que recommandent les Pourânas :

« Puissé-je conserver mes attraits, mes bonnes qualités, mon attachement à mes devoirs  
Puissé-je vivre toujours distinguée par mon époux  
Puissé-je éviter de l'offenser en action,  
en pensée ou en parole, et lui prouver constamment ma soumission

Que je sois toujours au-dessus de mes compagnes ! Que j'aie des enfants ! Que je sois heureuse et belle ! Que mes mains soient pures ! Que ma bouche ne dise rien contre un être quelconque ! Que je ne connaisse pas la pauvreté !

Que mon mari soit toujours beau, toujours rempli d'affection pour moi ! Constamment honorée par lui, que j'occupe sa pensée et son cœur ! Qu'il soit toutes mes amours ! Et si je

---

<sup>19</sup> Ces détails de toilette sont désignés par le mot *abhyandjana*, lequel s'entend d'une opération qui consiste à se frotter le corps avec des substances onctueuses.

<sup>1</sup> Le texte parle de *racines*, मूल, *moûla*. La suite semble prouver qu'il faut étendre la signification de ce mot. Cette espèce de mortification s'appelle *rnoûlacritchthhra*.

<sup>2</sup> C'est-à-dire le *soucla-pakcha*. Voyez à ce sujet ce que dit le tome I, lecture VIII,

<sup>3</sup> क्षुरकर्म, *kchouracarma* (*novaculæ opus*).

<sup>4</sup> Cette opération s'appelle, उत्सादन, *outsâdana*, ou bien उद्वर्तन, *oudvarttana*.

ressemble au tendre tchacravâka<sup>6</sup>, que, pour notre bonheur commun, il réponde à mes sentiments !

Que j'arrive un jour aux demeures de ces femmes pieuses dont la vertu conserve l'ordre du monde, qui soutiennent glorieusement les deux familles de leur père et de leur mari, riches de leur amour pour leur époux !

Que la terre, l'air, l'eau, l'éther, le feu, l'âme intérieure, la nature, le Mahân<sup>7</sup>, la conscience<sup>8</sup> universelle soient tous mes témoins ; qu'ils se rappellent et attestent ma pénitence !

Que les auteurs de cet ordre divin qui unit les âmes aux corps, et qui mêle à la vie l'influence du Satwa, du Radjas et du Tamas<sup>9</sup>, soient autour de moi des témoins partout présents à mes oeuvres de dévotion pour les certifier un jour !

Que Tchandra et Âditya, juges de tout ce qui est pur, qu'Yama, les dix régions du ciel, le souffle même que je respire, soient tous aujourd'hui les témoins de ma pénitence, et répondent un jour pour moi ! »

Après la récitation de ces mantras, il est d'autres pratiques que les Pourânas indiquent aussi : ils nous apprennent comment on doit poursuivre le cours de toutes ces cérémonies. Quand l'ablution dont j'ai parlé sera finie, l'épouse donnera à son mari un vêtement complet<sup>10</sup> qui sera son propre ouvrage, à moins qu'il n'y ait eu quelque empêchement. Elle lui fera encore cadeau d'un autre vêtement blanc et neuf, formé d'une trame qu'elle-même aura filée.

Elle invitera un Brahmane de moeurs pures, d'un esprit modeste, d'une science et d'une sagesse reconnues ; et, suivant ses moyens, elle lui servira à manger avec son mari. Elle donnera à ce Brahmane le double vêtement, un lit, un char, une maison, du blé, des esclaves mâles et femelles, des parures selon sa fortune, une montagne de pierres précieuses, des grains de toute espèce, et particulièrement du sésame, des éléphants, des chevaux, des chèvres, des brebis et surtout des vaches. Elle lui présentera différentes figures de sel, de beurre, de miel, de sucre, d'or et d'argent, des ouvrages d'adresse qui rappelleront toutes les odeurs et tous les goûts, des peintures sur bois de tous les fruits, de tous les costumes, des représentations de rochers faites avec le beurre, le caillé, le lait et le gazon doûrwâ<sup>11</sup>, enfin toutes les formes diverses que le Brahmane peut désirer. Ces cadeaux seront calculés selon la fortune de la femme, suivant le temps et le lieu, et, quelle qu'en soit la quantité, elle se conformera en tout à l'avis de son mari. Les présents les plus essentiels sont une mesure de sésame, et surtout une vache, qui doit être jeune et noire, une peau noire qui enveloppe ce sésame, un vêtement, un miroir et une époussette<sup>12</sup>.

La femme qui a fait ces cadeaux à un Brahmane obtient tout ce qu'elle désire, la supériorité sur ses rivales, des enfants, le bonheur, la beauté ; ses mains seront toujours pures, elle sera riche ; si elle veut des filles, elle en aura de belles et vertueuses : ainsi, plaisir, piété,

---

<sup>6</sup> Oiseau aquatique qui doit être l'*anas casarca*, et qui est renommé chez les poètes comme modèle d'affection conjugale. Pour mieux comprendre ce passage, voyez dans la traduction de Sacountalâ par M. de Chézy la note 64, pag. 220.

<sup>7</sup> C'est le génie du Mahat. Voyez tom. 1, lect. I, note 12.

<sup>8</sup> Voyez *ibid.*

<sup>9</sup> Ce sont là les trois *gounas* dont les effets sont décrits lect. XVII du Bhagavad-gîtâ.

<sup>10</sup> C'est-à-dire le vêtement inférieur et le vêtement de dessus.

<sup>11</sup> *Panicum dactylon*. On nomme communément ce gazon Dub

<sup>12</sup> कूर्च, *coûrtchtcha* ; c'est une espèce de plumeau ou de petit balai, formé d'une touffe de gazon ou d'autre matière, lequel doit servir pour la propreté.

satisfaction d'amour-propre, famille nombreuse, richesses, vertus, elle pourra tout posséder.

O Aroundhatî, ce sont là les grandes épreuves par lesquelles j'ai passé, et qui sont connues dans le monde sous le nom de pénitence d'Oumâ. C'est par ces mortifications et ces libéralités qu'une femme se rend digne des faveurs qu'elle demande. C'est à ces saintes cérémonies que s'est autrefois associé le souverain créateur, le dieu des dieux, celui dont un taureau est le symbole : c'est à ces pieuses ablutions qu'il daigna se prêter pour l'amour de moi.

Après ces actes de générosité, il faut poursuivre le cours des autres cérémonies. La conclusion est toujours un repas. Les femmes invitées à la fête reçoivent ce qu'elles peuvent souhaiter, suivant les lieux et les circonstances.

A chacun des Brahmanes présents on donnera, selon son désir, de la nourriture et des présents. Mais dans ces cérémonies le lait, et non une autre substance, est le fondement des repas ; on ne doit y tuer aucun être animé<sup>13</sup> : telle est la loi dictée par les Pourânas.

Il faut distinguer de ces pratiques d'un ordre supérieur d'autres rites d'un genre secondaire, que la faveur de Mahâdéva, ô fille de Soma, m'a fait connaître également.

Les anciens sages ont indiqué une cérémonie particulière pour la femme enceinte, et qui consiste à offrir un vase<sup>14</sup> rempli de feu, ou deux fois, pendant les beaux mois de Djyechtha<sup>15</sup> et d'Âchâdha<sup>16</sup> ou une seule fois pendant l'un ou l'autre de ces deux mois. Au bout d'un mois ou deux de grossesse, une femme offrira ce vase rempli de fruits, de beurre, de lait, de caillé et de miel. Qu'elle remplisse ce même vase d'eau, et qu'elle le présente au Brahmane qu'elle préférera, vieilli par la science, éprouvé par la pénitence et vainqueur de ses passions.

Si elle désire une fille, qu'elle prenne le moyen (et il en est un) de faire exaucer son vœu, et elle obtiendra infailliblement ce qu'elle souhaite. Qu'elle sache ce qui peut faire envie à un Brahmane, et qu'elle lui fasse présent d'une vache, d'une somme d'or, d'un vêtement. Épouse fidèle et livrée aux exercices de la dévotion, qu'elle finisse par lui donner le cordon particulier à sa caste<sup>17</sup>.

Ce sont là les règles qui intéressent la femme enceinte : quand elle est devenue mère, elle a pendant un an des devoirs à remplir envers les Brahmanes, à qui elle fera encore des offrandes de vases, telles que celles que j'ai décrites<sup>18</sup>. Toujours vertueuse en ses discours, d'après les directions de son mari, au jour appelé Cômoudî<sup>19</sup>, elle donnera à un Brahmane un cordon d'or.

Quel que soit le vœu d'une femme en se livrant à une oeuvre de pénitence, cette espèce d'offrandes, ce présent d'un cordon brahmanique, et des cadeaux proportionnés à sa

---

<sup>13</sup> C'est en cela que diffèrent cette cérémonie et celle du Srâddha. Voyez, vers la fin de la IIIe lecture des lois de Manou, les viandes qu'il est permis de manger en cette dernière circonstance.

<sup>14</sup> Le vase dont il va être question porte le nom particulier de सपुत्रकरका, *sapoutracaracâ*. Le mot *caracâ* est ici du féminin, quoique M. Wilson n'indique pas ce genre dans son dictionnaire.

<sup>15</sup> Mai-juin.

<sup>16</sup> Juin-juillet.

<sup>17</sup> Appelé *yadjnopavita*. Voyez à ce sujet les lois de Manou, lect. II, sl. 44.

<sup>18</sup> करकः, *caracah*, du genre masculin.

<sup>19</sup> C'est le jour de la pleine lune dans le mois d'Aswina (septembre-octobre), ou dans celui de Cârta (octobre-novembre). On donne surtout ce nom à une fête en l'honneur du dieu Cârtaikéya, célébrée à la pleine lune de Cârta : de là vient que ce mois s'appelle Côrnoûda.

fortune, voilà les moyens d'arriver heureusement à son but. Cependant, durant le cours de ses mortifications, elle ne mangera rien de nouveau en grains, en fruits ou en fleurs. Quand viendra le jour de fête, elle offrira un seul plat de riz bouilli<sup>20</sup> aux Brahmanes, et aussitôt après à son mari. Une femme qui s'est ainsi conduite pendant un an sera heureuse, belle et riche, et elle ne connaîtra pas le veuvage.

Celle qui, durant une année, renoncera à manger des vârttâcas<sup>21</sup>, ne verra point la mort de son enfant.

Celle qui s'abstient de la chair du lièvre et des autres bêtes fauves ne tombera point dans la mort : elle partagera le destin de son époux.

Celle qui se prive d'alâbou<sup>22</sup>, d'oupodicâ<sup>23</sup>, de calambicâ<sup>24</sup>, obtient le bonheur qu'elle désire.

Celle qui, pendant un an, ne donne au Brahmane que d'une seule plante potagère à la fois, mais y ajoute un cadeau, aura des enfants et le premier rang dans le ménage.

Celle qui aura constamment fait des ablutions de pieds volontaires aura toujours la prééminence, et ne sera jamais contrariée.

Celle qui, durant un an, prend ses repas à la clarté d'un soleil purifiant, et le soir s'abstient de manger, ne perdra pas ses enfants ; elle sera heureuse, et surpassera toutes ses compagnes. Au bout de l'an, remplie de gloire, parfaite en sa pénitence, qu'elle donne un beau soleil d'or à un Brahmane pauvre et savant, et, avant le départ de l'astre du jour, qu'elle lui serve des fruits, des fleurs, et des friandises épicées (bhakchya)<sup>25</sup>.

La femme pénitente, qui ne mange qu'après le coucher du soleil des mets (bhodjya) purifiés par la clarté de la lune et des étoiles, donnera à un Brahmane savant une lune, des étoiles, des planètes d'or, et un vêtement brillant. Elle deviendra belle et fraîche comme la lune, heureuse, digne de fixer tous les regards, et elle aura beaucoup d'enfants.

A l'époque de la pleine lune et au lever de cet astre, la femme, l'âme dévotement disposée, offrira l'argha avec le cousa et l'akchata<sup>26</sup>, et fera le bali<sup>27</sup> d'orge (yâvaca) et de caillé. Constante dans cette pratique, elle obtiendra tous les objets de ses désirs.

Si la femme qui fait ces dévotions à la clarté du soleil est privée de la vue de l'astre par le mauvais temps ou par tout autre inconvénient, elle y suppléera en donnant au Brahmane de l'or, suivant sa fortune, et elle obtiendra le bonheur et la considération.

---

<sup>20</sup> C'est le mot एकभक्त, *écabhakta* que j'ai rendu ainsi.

<sup>21</sup> *Solanum melongena* (egg-plant). On appelle aussi cette plante *Sâcabilwa*, parce qu'elle est parmi les légumes ce que le *bilwa* est parmi les arbres, ou *Ractavardhana*, à cause de son influence sur le sang.

<sup>22</sup> *Cucurbita lagenaris*.

<sup>23</sup> *Basella rubra* ou *lucida*.

<sup>24</sup> *Convolvulus repens*.

<sup>25</sup> Le commentateur des lois de Manou, Coullouca Bhatta, au sloca 227 de la IIIe lecture, établit une différence entre les deux espèces de mets appelés *bhakchya* et *bhodjya*. Il semble que les *bhakchyas* sont des mets épicés, खरविशदं, *kharavisadam* ; les *bhodjyas* sont des mets formés de laitage, पायसादि, *pâyasâdi*.

<sup>26</sup> Voyez lecture précédente, note 10.

<sup>27</sup> La cérémonie appelée *bali* est proprement la présentation de la nourriture, faite à l'intention de tous les êtres créés : ce qui est un des cinq sacrements chez les Indiens. Elle consiste à jeter, au moment du sacrifice, une petite portion de l'offrande en plein air derrière la maison.

## CENT-TRENTE-HUITIÈME LECTURE. PRATIQUES PARTICULIÈRES DE DÉVOTION<sup>1</sup>.

Oumâ dit :

Maintenant, Aroundhatî, je vais te dire par quelles cérémonies pieuses on obtient les avantages extérieurs du corps.

Si une femme, attachée à son mari comme à une divinité, célèbre le huitième jour du pakcha noir, et ne mange que des racines et des fruits, si elle présente chaque jour à un Brahmane une seule espèce de nourriture, si, vêtue de blanc et réglée en ses habitudes, elle honore par des offrandes son gourou et les dieux, si, après s'être ainsi conduite pendant un an, elle donne alors à un Brahmane un éventail, et un tchâmara formé de la queue d'une vache, si, d'ailleurs, flattant son époux par quelque cadeau, elle s'est assurée de son assentiment, cette femme sage et fidèle acquerra une chevelure longue, flottante et descendant jusque sur ses reins.

Celle qui désire que sa tête soit garantie de tout mal doit, après l'avoir peignée soigneusement, la baigner avec du lait et le jus du fruit du bilwa : à son ablution elle mêlera de l'urine de vache<sup>2</sup>. Elle choisira pour cette cérémonie le quatorzième jour du pakcha noir, et elle obtiendra la faveur de conserver son mari, d'être heureuse, bien portante et de n'avoir jamais de maux de tête.

L'épouse pieuse qui désire être remarquée pour la beauté de son front doit, le premier jour<sup>3</sup> du pakcha, commencer à ne manger que d'un seul mets. Ainsi, qu'elle ne prenne que du lait toute l'année : à la fin, qu'elle donne à un Brahmane un vêtement<sup>4</sup> tout brillant d'or, et elle aura un front distingué par sa forme gracieuse.

Veut-elle obtenir de beaux sourcils ; elle commencera sa pénitence le second jour du pakcha, et, constante dans son jeûne, elle ne mangera que des légumes<sup>5</sup> et du riz bouilli<sup>6</sup>. Au bout de l'an elle honorera les Brahmanes en leur offrant des fruits mûrs, des haricots<sup>7</sup>, du sel et du beurre<sup>8</sup>.

donnera à un Brahmane elle mettra une paire de boucles d'oreilles d'or. La femme qui désire des oreilles élégantes doit, au moment où brille la constellation

Celle qui a l'envie d'avoir un nez qui, prenant avec grâce à la chute du front, partage agréablement son visage, et soit exempt de toute incommodité, aura soin, en commençant

---

<sup>1</sup> Quelques ridicules, quelques absurdes que soient toutes ces prescriptions, je n'ai pas dû priver le lecteur de ces détails. Tout en déplorant l'excès de la superstition indienne, j'ai pensé que de semblables passages n'étaient pas sans utilité pour l'histoire des mœurs et pour l'étude des antiquités. La matière a été parfois difficile à comprendre, parce que le texte est assez concis par lui-même et que souvent il fait allusion à des usages peu connus.

<sup>2</sup> L'urine de vache est une des cinq choses sacrées qui proviennent de cet animal, *pantchagavya*, et qui ont la vertu de purifier.

<sup>3</sup> Ce jour s'appelle *pratipad*.

<sup>4</sup> Ce vêtement est désigné par le mot पट, *pata*.

<sup>5</sup> शाक, *sâca*.

<sup>6</sup> भक्त, *bhakta*.

<sup>7</sup> *Mâcha* (*phaseolus radiatus*).

<sup>8</sup> Le manuscrit dévanâgari de Paris ajoute ici un vers qui contient une comparaison que je n'ai pu comprendre. Il indique une similitude entre le sourcil et le musc, *mriganâbhi*.

La femme qui désire des oreilles élégantes doit, au moment où brille la constellation Sravana<sup>9</sup>, se mettre à manger de l'orge. A la fin de l'année, dans le beurre et le lait qu'elle donnera à un brahmanre, elle mettra une paire deboucles d'oreilles d'or.

Celle qui a envie d'avoir un nez qui, prenant avec grâce à la chute du front, partage agréablement son visage et soit exempt de toute incommodité aura soin, en commençant son jeûne, de choisir une touffe de tila<sup>10</sup> en fleurs, qu'elle arrosera d'une onde pure : elle finira par cueillir ces fleurs, qu'elle mettra dans du beurre, et présentera à manger à un Brahmane.

O fille de Soma, une femme a-t-elle le désir d'avoir de beaux yeux ; il faut qu'elle se mette à ne prendre que du lait et du beurre, et qu'au bout de l'an elle jette des feuilles de lotus noir dans le lait qu'elle donnera au Brahmane qui pour elle récitera les mantras<sup>11</sup>. En agissant ainsi elle acquerra des yeux comparables au lotus noir.

Si une femme, d'ailleurs sage et vertueuse, veut des lèvres charmantes, pendant un an elle boira de l'eau dans un vase de terre<sup>12</sup>, et le huitième jour du pakcha mangera de l'ayâtchita<sup>13</sup>. A la fin de l'année elle donnera à un Brahmane du corail, et ses lèvres deviendront aussi rouges que le fruit du bimba<sup>14</sup>.

La femme fortunée, heureuse en enfants et riche en grains et en vaches, si elle désire avoir de belles dents, doit, le huitième jour du pakcha blanc, manger deux plats de riz bouilli (bhakta), et au bout de l'année mettre dans le lait qu'elle donne au Brahmane des dents d'argent. C'est ainsi qu'elle obtiendra des dents pareilles aux fleurs du tila, et de plus le bonheur et une nombreuse famille.

Celle qui veut être distinguée pour l'ensemble d'un visage agréable aura soin, le jour de la pleine lune et peu avant le lever de cet astre, de donner à un Brahmane et de manger elle-même de l'orge (yâvaca) cuite au lait : à la fin de l'année elle présentera ses hommages au même Brahmane en lui offrant dans une fleur de lotus une lune d'or. Ce don lui procurera un visage comparable à une pleine lune.

La femme qui désire deux seins semblables aux fruits du palmier, le dixième jour du pakcha, mangera silencieusement deux ayâtchitas. A la fin de l'année elle donnera en présent à un sage Brahmane deux fruits de bilwa d'or pur, et elle obtiendra une grande prospérité, une nombreuse lignée, et une belle poitrine.

Celle qui veut éviter le gonflement du ventre doit se soumettre à ne manger que du riz bouilli, et le cinquième jour du pakcha s'abstenir de toute nourriture cuite à l'eau. Au bout de l'année elle donnera à un pieux Brahmane des fleurs de tila accompagnées de présents. La femme qui a l'envie d'avoir de belles mains devra, le douzième jour du pakcha, user de toute espèce d'herbes potagères, et au bout de l'an donner à un savant Brahmane deux lotus d'or.

---

<sup>9</sup> Cette constellation est le 23' Nakchatra lunaire, contenant trois étoiles  $\alpha$ ,  $\beta$  et  $\gamma$  de l'Aigle. La prescription dont il s'agit ici est fondée sur un jeu de mots, *sravana* signifiant aussi *oreille*.

<sup>10</sup> Le *tila* est le *sesamum orientale*.

<sup>11</sup> C'est ainsi que je rends le mot *प्लवमानसु*, *plavamânah*. M. Wilson dit que *प्लव*, *plava* est le son prolongé des voyelles dans la récitation des Vèdes, et l'accentuation continue et marquée.

<sup>12</sup> Le texte ne porte que *मृन्मयेन*, *mrinmayéna*, sans ajouter aucun substantif. Je n'ai pas cru que l'auteur prescrivît de mêler à sa boisson quelque substance terreuse ; j'ai sous-entendu le mot *vase*.

<sup>13</sup> Ou *adjâtchita*. J'ignore quelle est cette plante.

<sup>14</sup> *Momordica monadelpha*.

Voici la pratique convenable pour celle qui désire de larges reins<sup>15</sup> : le treizième jour du pakcha elle ne mangera que du riz bouilli et de l'ayâtchita. A l'expiration de l'année, qu'elle offre du sel à un Brahmane, dont elle ornera la face comme celle d'un Pradjâpati<sup>16</sup>, la teignant de poudres noires et onctueuses<sup>17</sup>, lui prodiguant l'or et les pierreries, et lui donnant toute espèce de présents et un vêtement rouge. Tel est le moyen pour une femme d'obtenir une largeur de reins dont elle pourra être fière.

Veut-elle une voix douce et agréable ; qu'elle renonce au sel pour elle-même, et qu'elle en donne pendant un an ou un mois à un Brahmane avec d'autres présents, et elle possédera une voix qui charmera les oreilles par ses cent qualités.

Celle qui a le désir d'être remarquée pour la finesse des chevilles de ses pieds doit, chaque sixième jour du pakcha, manger du riz cuit à l'eau : elle se gardera de toucher avec son pied ou le feu, ou un Brahmane ; si jamais elle touche un Brahmane, qu'elle le salue avec respect. Qu'elle ait soin, au moment du bain, de ne pas frotter un pied contre l'autre. Après avoir rempli toutes ces conditions, que cette femme, fidèle à son époux comme s'il était un dieu, donne à un Brahmane deux tortues d'or placées dans du beurre, ou deux lotus inclinés et marqués de taches rouges<sup>18</sup>.

Enfin celle qui veut réunir toutes les beautés du corps doit dans la saison des fleurs célébrer une fête de trois jours. Au moment de la Cômoudî<sup>19</sup>, à la pleine lune d'Âchâdha<sup>20</sup>, de Mâgha<sup>21</sup>, et d'Âswina<sup>22</sup>, elle honorera son père, sa mère et le souverain créateur ; elle donnera aux Brahmanes du beurre et du sel ; elle fera chez elle des ablutions ; elle se frottera de bouse<sup>23</sup>, et fera la cérémonie du bali<sup>24</sup>. Qu'elle soit toujours sage en ses paroles, réglée en ses désirs, modeste en ses actions, et de toutes les plantes potagères qu'elle mangera, qu'elle en jette autour d'elle une portion comme une offrande faite à tous les êtres.

L'épouse qui désire avoir de bons parents doit, chaque septième jour du pakcha, ne manger que du riz bouilli. Au bout de l'année elle donnera à un Brahmane, entre autres présents, un taureau d'or, et elle obtiendra l'objet de son vœu. Celle qui entretient une lampe sur un carandja<sup>25</sup>, et qui à la fin de l'année donne à un Brahmane une lampe d'or, brillera elle-même comme un flambeau ; elle sera aimée de son mari, elle aura beaucoup d'enfants et l'emportera sur ses rivales.

---

<sup>15</sup> Nous avons déjà vu que c'est là un des traits distinctifs de la beauté chez les femmes indiennes.

<sup>16</sup> Le texte est assez obscur pour me laisser douter si c'est le visage même du Brahmane auquel elle donne l'apparence d'un Pradjâpati ou de Brahmâ, ou si ce n'est pas plutôt une idole qu'elle arrange de cette manière.

<sup>17</sup> C'est-à-dire avec la substance qu'on appelle *andjana*.

<sup>18</sup> Sens douteux : रत्नैर्द्रव्यैर्मुद्रयित्वा .

<sup>19</sup> Voyez lecture précédente, note 19.

<sup>20</sup> Voyez lecture précédente, note 16.

<sup>21</sup> Janvier-février.

<sup>22</sup> Voyez lecture précédente, note 19.

<sup>23</sup> Voyez plus haut la note 2.

<sup>24</sup> Cette cérémonie est indiquée dans la phrase qui suit. Voyez la lecture précédente, note 27.

<sup>25</sup> *Galedupa arborea*.

La femme qui mange les restes des offrandes sera exempte de péché, dévouée à son mari, douce en ses discours, égale en son humeur, toujours pure et soumise à son beau-père et à sa belle-mère.

J'ai dit quelles devaient être les oeuvres pieuses et les pénitences de la femme qui, amie de la vérité et du devoir, honore son mari comme une divinité présente ; je vais t'apprendre quelles sont les règles que les Pourânas indiquent pour l'épouse veuve, toujours unie de coeur à celui qu'elle a perdu. Elle formera de terre une image de son mari, à laquelle elle présentera des offrandes<sup>26</sup> ; elle se rappellera les devoirs pieux qu'il a remplis, et, l'âme toujours dévouée à son souvenir, elle semblera n'agir qu'avec son assentiment pour ses oeuvres de religion, pour ses jeûnes et le choix de ses mets : pour prix de sa fidélité, elle arrivera un jour dans le monde où vit encore son époux. C'est par ces moyens que Sândilî<sup>27</sup>, qui avait toujours fait son dieu de son mari, brille maintenant comme le soleil.

Ainsi les épouses de tous les dieux ont appris aujourd'hui les antiques et éternelles cérémonies par lesquelles on conserve la pureté. Le Mouni Nârada vient aussi d'entendre dire quelles sont les règles prescrites pour le jeûne et les autres actes de pénitence. Aditi, Indrânî, et toi, pieuse fille de Soma, vous connaissez maintenant tous ces rites précieux qui vous procureront la pureté, et qui vous donneront une grande renommée parmi les femmes. Les nobles épouses de Vichnou, dans toutes les incarnations, seront également instruites dans ces saintes pratiques de purification. J'ai fini de vous expliquer quels étaient, parmi les devoirs, ceux qui concernaient les femmes, comment celles-ci étaient obligées d'honorer leur époux, de régler leur conduite, et de veiller sur leurs paroles. Vêsampâyana dit :

Nârada, continuant à parler à Roukminî, lui dit : « Les déesses, pénétrées de l'esprit de pénitence, après ce discours de l'épouse de Mahâdéva, la saluèrent et se retirèrent pleines de joie. Aditi commença ses mortifications suivant les règles détaillées par Oumâ. Toutes les vertus de ses purifications furent réunies dans le Pâridjâta : une guirlande formée de ses fleurs fut remise pour moi à Casyapa. C'est précisément cette pénitence d'Aditi, dont Satyabhâmâ ressent les précieux effets.

Il est quelques pratiques particulières suivies par la pieuse Sâvitri, et qui donnèrent un prix nouveau à ses mortifications : par exemple, au moment du crépuscule, et sur le lieu convenable, on fait l'offrande<sup>28</sup>, l'adoration<sup>29</sup> et la double prière<sup>30</sup>. La femme qui à la pénitence de Sâvitri joint celle d'Aditi sauve la famille de son père, de son époux et elle-même.

Indrânî se soumit aussi aux mortifications d'Oumâ : dans le genre de pénitence qu'elle pratique, le vêtement est rouge, la chair est permise pour nourriture<sup>31</sup> ], le jeûne est d'un jour entier (ahorâtra), et le présent est de cent coumbhas<sup>32</sup> de grain.

---

<sup>26</sup> पूजा, *poûdjâ*.

<sup>27</sup> Sândilî est un des noms d'Ournâ elle-même. Voyez lect. CXVIII, tom. I. Cependant, lect. CXLIX, c'est celui d'une pénitente, amie de cette déesse. Agni, dans une de ses naissances, est né de Sândilî, fille de Sandila : de là vient que ce dieu est surnommé Sândilya.

<sup>28</sup> *Poûdjana*.

<sup>29</sup> *Namascara*.

<sup>30</sup> *Djapa*.

<sup>31</sup> सामिष, *sâmicha*.

<sup>32</sup> Cette mesure contient plus de trois boisseaux. A la fin des sacrifices on présente au prêtre un vase, appelé *poûrnâpâtra*, qui est supposé contenir deux cent cinquante-six poignées de riz.

Gangâ eut aussi son genre particulier de pénitence, qui consiste à faire dès le matin ses ablutions dans l'eau ou autrement, mais toujours dans l'eau au moment du pakcha blanc de Mâgha. C'est là ce que l'on nomme la mortification de Gangâ, laquelle procure l'accomplissement de tous les désirs ; et la femme qui remplit ces conditions sauve vingt-et-une familles. On doit, à la suite de cette dévotion, donner mille coumbhas de grain, un bateau et un repas<sup>33</sup> qui rompe le jeûne.

L'épouse d'Yama se livra au genre de mortification nommé Yâmaratha, lequel a lieu en hiver et en plein air. Après avoir fait ses ablutions et honoré son mari, une femme, dûment purifiée, doit dire ces paroles : « Je me tiens dans l'Yâmaratha<sup>34</sup> : que le froid soit derrière moi. Fidèle à mon époux, que je conserve mes enfants et ma considération ; que je surpasse mes compagnes, et que je ne voie pas Yama<sup>35</sup>. Que je vive longtemps, conservant ma beauté, mon époux, mes enfants. Qu'à la fin j'arrive au monde<sup>36</sup> de mon époux. Que tel soit le fruit de ma pénitence. Le coeur et les mains toujours pures, aimée de ma famille, que je sois ornée de bonnes qualités ». Après cette cérémonie, elle honorera un Brahmane, et lui donnera à manger du miel, du sésame noir et du lait.

Telles furent les pénitences accomplies par les déesses d'après l'indication de l'épouse de Mahâdéva. Beautés chéries de Hari, écoutez bien mes paroles. Ayez soin de suivre ces saintes pratiques, et vous serez toutes purifiées. Songez que je n'ai fait que vous rappeler ce qu'avait jadis révélé Oumâ elle-même sur l'efficacité de ces cérémonies, source féconde de vertu et de sainteté ».

Instruite par ce discours, Roukminî suivit ces règles de mortification, et Oumâ daigna lui donner, pour voir la vérité, l'oeil divin. L'épouse de Crichna, en se soumettant à toutes ces pratiques de dévotion, ne manqua pas d'y ajouter le don d'un taureau, de pierreries, de guirlandes et de mets de toute espèce. Djâmbavatî imita l'antique pénitence d'Oumâ, et fit aussi le présent d'un taureau et de pierreries. Satyabhâmâ marcha également sur les traces de l'épouse de Siva. Rohinî, Phâlgounî et Maghâ<sup>37</sup> se livrèrent aussi jadis à ces mêmes oeuvres de pénitence. Satabhichâ<sup>38</sup> se distingua de cette manière entre les femmes de Soma, et mérita le premier rang parmi les Nakchatras.

---

<sup>33</sup> पारण, *pâranam*.

<sup>34</sup> Ce passage est obscur. Le mot *Yâmaratha* signifie appartenant au char d'Yama. Je suppose que dans cet acte de dévotion la femme se tourne vers le midi, qui est la région d'Yama, et par conséquent elle a derrière elle les montagnes de l'Himalaya, d'où viennent les froids.

<sup>35</sup> Elle souhaite de ne pas mourir, Yama étant le dieu des enfers.

<sup>36</sup> Au monde où son époux aura été accueilli après sa mort.

<sup>37</sup> Épouses de Soma : Rohinî est le 4e astérisme lunaire, contenant cinq étoiles du Taureau,  $\alpha$ ,  $\beta$ ,  $\gamma$ ,  $\delta$ ,  $\epsilon$ . Le nom de Phâlgounî convient à deux constellations, la 11e et la 12e, distinguées par les épithètes *poûrva* et *outtara*, et renfermant plusieurs étoiles du Lion,  $\alpha$ ,  $\gamma$ ,  $\zeta$ ,  $\eta$  et  $\nu$ .

<sup>38</sup> Ainsi se nomme le 25e Nakchatra, renfermant cent étoiles, dont une est le  $\lambda$  du Verseau. Voyez dans Wilson l'étymologie de ce mot.